



comment puis je payer un huissier

Par **Randir**, le **12/07/2019** à **11:27**

Bonjour situation un peu délicate depuis mars je paye mon huissier chaque mois, sauf que se mois si je suis franchement limiter: je paye 150e par mois depuis mars car on ma demander l'acompte de se montant depuis sa était fixer à sa et que je ne savais pas que je pouvais donner moins, hors je peux pas me permettre de verser autant chaque mois sachant que je touche moins de 800e par mois. J'ai eu déjà plusieurs courrier avant de commencer à payer, mais quand j'en parle au tour de moi on me demande si j'ai signer un contrat amical etc etc etc. Es ce que je doit continuer à payer 150e ou je peux baisser?

P-S Il doit m'appeler aujourd'hui mais j'ai un peu le couteau sous la gorge...

merci d'avance cdt

Par **youris**, le **12/07/2019** à **12:02**

bonjour,

en matière de remboursement de dettes, le créancier n'est jamais obligé d'accepter un remboursement par échéances, il peut exiger le paiement total et immédiat de la dette.

c'est le créancier ou son huissier en acceptant un paiement en plusieurs fois qui fixe le montant des échéances, ce n'est pas le débiteur qui décide.

vous devez négocier avec votre huissier, mais plus la somme sera faible, plus vous rembourserez longtemps et plus vous paierez des intérêts et des frais de recouvrement.

salutations

Par **Randir**, le **12/07/2019** à **12:09**

bonjour, donc je suis bloquer? On me parlait de la signature d'un "contrat" aussi de quoi s'agit t'il car avec l'huissier on a eu qu'un arrangement téléphonique...

Par **youris**, le **12/07/2019** à **12:53**

vous devez négocier avec l'huissier en indiquant votre situation.

Par **youris**, le **12/07/2019** à **13:45**

vous ne pouvez que négocier avec l'huissier.

aucune idée de ce que vous voulez dire par la signature d'un contrat.